



Fédération Nationale des Orthophonistes

Communiqué de presse

Les orthophonistes effectuent des soins à domicile pour des patients atteints de pathologies ou de handicaps qui les empêchent de se déplacer normalement au cabinet du praticien. Ces soins à domicile répondent à une indication thérapeutique.

Par ces soins, les orthophonistes participent à la politique de maintien à domicile de ces patients évitant ainsi une hospitalisation ou un prolongement de celle-ci.

Ce faisant, les orthophonistes participent et contribuent à une meilleure efficacité des soins et à une baisse des coûts d'hospitalisation d'une part, à une réduction des frais de transports des patients pris en charge par l'assurance maladie d'autre part.

A ce jour il n'existe, ni dans la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, ni dans les dispositions conventionnelles, aucune compensation du temps passé en déplacement pour ces soins à domicile. Cela est injustifié.

Le montant d'indemnisation des frais de déplacement n'a pas été revalorisé depuis plus de 10ans. L'indemnité forfaitaire de déplacement de 1,52 euro, correspondant actuellement à un litre de carburant, et l'indemnité kilométrique de 0,24 euros ne couvrent plus depuis fort longtemps les frais engendrés par le déplacement au domicile du patient. Cette situation s'aggrave avec l'augmentation régulière du coût du carburant et de la vie en général.

Aujourd'hui, les orthophonistes qui assurent des soins à domicile subissent une perte financière de plus en plus importante, qui devient intolérable.

Le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, réuni à Paris le 7 juin 2008, dénonce cette situation inacceptable et demande :

- la revalorisation immédiate et significative de l'indemnisation des frais de déplacement, prenant en compte non seulement les augmentations du carburant, mais aussi celles des frais d'acquisition et d'entretien du véhicule, des assurances
- l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles sur une compensation financière du temps passé en déplacement dans le cadre des soins dispensés au domicile du patient.

Paris, le 10 juin 2008,
FNO : 01.40.35.63.75
fno@wanadoo.fr
www.orthophonistes.fr

Contact Presse : Sylviane Lewik-Deraison
06.10.09.18.61. Sylviane.lewik@wanadoo.fr